



## Congés 8 jours imposés par l'employeur

-----  
Par Franky

Bonjour,

Suite aux annonces qui ont été faites les derniers jours, l'employeur a le droit de nous imposer au final, 8 jours de CP jusqu'à septembre 2021.

Jusque là, pas de problème.

Dans notre entreprise, tous les salariés ont déjà eu l'année dernière, 6 jours imposés par l'employeur.

Au final, l'employeur devra à partir de maintenant, nous imposer 2 jours supplémentaires dont 8 au total ou bien 8 CP en supplément des 6 jours déjà posés ?

Je pencherai plus pour la 1ere option qui me semble plus logique, des avis?

Merci

-----  
Par ESP

Bonsoir

D'abord, il faut se souvenir que cela n'est possible qu'à condition d'avoir négocié un accord de branche ou d'entreprise le permettant.